

34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 JANVIER 2026 A 18 H 15

L'an deux mille vingt-six et le 20 janvier à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - V. DOUVILLE DE FRANSSU - J-F. CHEVALIER - J-M. CARCELLER - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. DEMBELE.

EXCUSES : N. SOUCAILLE (procuration à J-M. CARCELLER) - M. FAUQUIER (procuration à V. DOUVILLE DE FRANSSU).

ABSENTE : S. MANRESA.

A 18 h 15, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Madame Violaine DOUVILLE DE FRANSSU.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Violaine DOUVILLE DE FRANSSU, secrétaire de séance.

- 1/ **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026.**
- 2/ **Imputation des dépenses du secteur public local.**
- 3/ **Demandes de subventions pour la rénovation thermique du groupe scolaire Henri Bouisset.**
- 4/ **Révision du tarif des prestations de la régie des pompes funèbres.**
- 5/ **Convention de mise à disposition de locaux communaux.**
- 6/ **Questions diverses.**

1/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026.

Monsieur le Maire expose qu'afin de pouvoir liquider les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux chapitres 20, 21 et 23 du budget primitif 2025 à savoir :

Pour le budget communal : $708\ 966 / 4 = 177\ 241.50\ €$

Pour le budget du service Eau et assainissement : $1\ 705\ 076 / 4 = 426\ 269.00\ €$

Monsieur le Maire demande l'autorisation de mandater lesdites dépenses à hauteur de ces montants. Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

2/ Imputation des dépenses du secteur public local.

Conformément à la circulaire préfectorale du 27 décembre 2001, Monsieur le Maire propose que les biens meubles figurant dans la liste annexée à ladite circulaire et dont la valeur est inférieure à 500 € TTC puissent être considérés comme valeur immobilisée.

Sa proposition est validée à l'unanimité.

3/ Demandes de subventions pour la rénovation thermique du groupe scolaire Henri Bouisset.

Monsieur le Maire expose que le projet retenu cette année est la rénovation thermique du groupe scolaire Henri Bouisset. Ce projet rentre dans le cadre des opérations prioritaires éligibles à la DSIL 2026.

Nous avons réalisé 2 devis auprès de la société ETIKRENOV :

- Le 1^{er} prévoit l'isolation du plafond avec de la laine minérale, l'isolation du plancher par flochage ainsi que des combles avec de la laine de verre pour un montant de 36 750 € HT. Ces travaux devaient se compléter avec le remplacement d'éléments du système de chauffage et le remplacement du circulateur de la chaufferie (à chiffrer en supplément). Ce devis est conditionné à une étude thermique réalisée en 2024.
- Le 2^{ème} consiste au remplacement de la chaudière à gaz actuelle par 4 pompes à chaleur air/eau en cascade pour un montant de 65 000 € HT.

La combinaison des 2 actions porte le projet à 101 750 € HT.

Monsieur Azéma préconise également l'abaissement des plafonds des couloirs (ces travaux ayant déjà été engagés au niveau des salles de classe), ce qui entrainerait une réduction du volume des espaces à chauffer, l'installation d'une climatisation réversible dans les salles pédagogiques (afin de pallier les températures élevées de début et fin d'année scolaire) ainsi que l'installation de stores verticaux solaires, eu égard aux surfaces importantes de baies vitrées.

Il convient à présent de demander les devis correspondants à ces propositions pour finaliser le projet par un chiffrage définitif avant de déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants.

Afin que notre demande auprès de l'Etat au titre de la DSIL soit prise en compte, nous devons parallèlement déposer un dossier auprès du Département et de la Région.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer les demandes de subventions correspondantes. Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

4/ Révision du tarif des prestations de la régie des pompes funèbres.

Monsieur le Maire expose que compte-tenu de l'augmentation du coût des fournitures funéraires et des prestations annexes, il convient de revoir la grille tarifaire des prestations de la régie des pompes funèbres pour l'année 2026. Les propositions de la commission de la régie des pompes funèbres sont validées à l'unanimité.

5/ Convention de mise à disposition de locaux communaux.

Monsieur le Maire expose que l'association « Mon Cruzy d'autrefois » a sollicité auprès de la commune la mise à disposition de deux locaux communaux : les locaux de l'ancienne poste et ceux du local pétanque.

Monsieur le Maire propose de les mettre à disposition de l'association sous réserve qu'ils puissent être repris en cas de besoin de la commune, notamment pour mener à bien un éventuel projet de création de commerce.


Cette mise à disposition devra faire l'objet d'une convention préalable fixant les obligations de chaque signataire. Monsieur le Maire soumet une proposition de convention au conseil municipal qui la valide à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à la signer.

6/ Questions diverses.

- **Turbidité de l'eau au forage de La Croisade** : L'eau du forage du hameau de La Croisade présente de la turbidité du fait de l'accumulation des pluies. Il est prévu une distribution d'eau en bouteilles pour la consommation.
- **Mise en exploitation du forage de la Serre Pascale** : Une réunion s'est tenue ce jour en mairie concernant la mise en exploitation définitive du forage. Elle a permis de travailler sur l'avant-projet qui sera dans un premier temps soumis à l'avis de l'ARS. Après validation par cette dernière, les demandes de subvention pourront être déposées.
- **Commémoration du « Serment d'Assas »** : Cette année, cette commémoration aura lieu à Cruzy, le 2 février prochain. L'organisation de cette journée nous est confiée. Monsieur le Maire souhaite y associer la cave coopérative. Ainsi, après les prises de paroles et dépôts de gerbes à la stèle du monument aux morts, un vin d'honneur sera offert aux participants au caveau de la cave coopérative.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 20.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

